

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE soit approuvée la désignation, à titre de juges coordonnatrices adjointes, de madame la juge Dominique B. Joly et de madame la juge Céline Gervais;

QUE le mandat de la juge Dominique B. Joly s'échelonne du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.

QUE le mandat de la juge Céline Gervais s'échelonne du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2022.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

73201

Gouvernement du Québec

Décret 937-2020, 9 septembre 2020

CONCERNANT la désignation d'une juge responsable des activités de perfectionnement des juges des cours municipales

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 25.6 de la Loi sur les cours municipales (chapitre C-72.01), le juge en chef désigne parmi les juges des cours municipales, avec l'approbation du gouvernement, un juge responsable des activités de perfectionnement des juges des cours municipales pour un mandat n'excédant pas trois ans;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 24.1 de cette loi, le juge en chef adjoint de la Cour du Québec responsable des cours municipales exerce les fonctions de juge en chef à l'égard des juges municipaux et des cours municipales;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 25.7 de cette loi, le juge responsable des activités de perfectionnement demeure en fonction malgré l'expiration de son mandat jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou désigné de nouveau;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 655-2018 du 30 mai 2018, la désignation par la juge en chef adjointe de la Cour du Québec responsable des cours municipales de monsieur le juge Patrice Simard comme juge responsable des activités de perfectionnement des juges des cours municipales a été approuvée par le gouvernement, que son mandat est terminé et qu'il y a lieu, conformément à la demande de la juge en chef adjointe de la Cour du Québec responsable des cours municipales, d'approuver son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE soit approuvée la désignation, à titre de juge responsable des activités de perfectionnement des juges des cours municipales, de madame la juge Aryanne Guérin, pour un mandat de deux ans, à compter des présentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

73202

Gouvernement du Québec

Décret 938-2020, 9 septembre 2020

CONCERNANT la nomination de madame Claudine Alcindor comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la justice :

QUE madame Claudine Alcindor, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 10 septembre 2020;

QUE le lieu de résidence de madame Claudine Alcindor soit fixé dans la ville de Montréal ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

73203

Gouvernement du Québec

Décret 939-2020, 9 septembre 2020

CONCERNANT la nomination de monsieur Éric Couture comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Éric Couture, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue

par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 10 septembre 2020;

QUE le lieu de résidence de monsieur Éric Couture soit fixé dans la ville de Montréal ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,

YVES OUELLET

73204

Gouvernement du Québec

Décret 940-2020, 9 septembre 2020

CONCERNANT la nomination de madame Julie Philippe comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la justice :

QUE madame Julie Philippe, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 10 septembre 2020;

QUE le lieu de résidence de madame Julie Philippe soit fixé dans la ville de Montréal ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,

YVES OUELLET

73205

Gouvernement du Québec

Décret 941-2020, 9 septembre 2020

CONCERNANT la nomination de monsieur Louis Riverin comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Louis Riverin, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge

de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 10 septembre 2020;

QUE le lieu de résidence de monsieur Louis Riverin soit fixé dans la ville de Montréal ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,

YVES OUELLET

73206

Gouvernement du Québec

Décret 942-2020, 9 septembre 2020

CONCERNANT la nomination de monsieur Jean-François Roberge comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Jean-François Roberge, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 10 septembre 2020;

QUE le lieu de résidence de monsieur Jean-François Roberge soit fixé dans la ville de Montréal ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,

YVES OUELLET

73207

Gouvernement du Québec

Décret 944-2020, 9 septembre 2020

CONCERNANT l'octroi d'une subvention additionnelle maximale de 8 700 000 \$ à Événements Attractions Québec au cours de l'exercice financier 2020-2021, pour la bonification du programme Passeport Attractions

ATTENDU QU'Événements Attractions Québec est une personne morale sans but lucratif constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (chapitre C-38) ayant pour mission de concerner, représenter et soutenir